



**Grâce au 100% ratios obtenus** lors des Comités Techniques en oct. 2015, l'augmentation des avancements de grade est significatif pour 2016, **+ 11%** toutes catégories et grades confondus (soit 199 possibilités contre 105 en 2015 Ville-CCAS-Aggl.).

Malgré tout, lors des Comités Techniques du 24 mars (Agglo) et du 1<sup>er</sup> avril (Ville), la CGT des Territoriaux a lu un communiqué intersyndical (CGT - CFDT) rappelant l'aspect fortement anxiogène de cette réorganisation et le déséquilibre entre l'annonce politique prônant le respect des individus, le dialogue social, la concertation, l'empathie, la transversalité et la réalité de l'administration qui est à l'opposé.

La CGT des Territoriaux déplore un manque de concertation et de dialogue concernant le dossier des « Règles internes de progression de carrière » qui a été présenté au 2 Comités Techniques. Ce dossier était suffisamment important pour qu'on y consacre suffisamment de temps et non que deux réunions.

Une, le 16 novembre 2015, avec une présentation des pistes d'évolution des règles par l'administration et nous demandant de faire des propositions. Et de deux, le 13 janvier 2016 envoi par mail du projet de 73 pages de la DRH pour la réunion du 15. Délai très court pour étudier ce document, mais on nous laisse entendre que l'on pourrait se réunir fin janvier. **Et là stupéfaction**, ce dossier apparaît à l'ordre du jour des CT !!!

**Pour la CGT, c'est la goutte d'eau de trop. On y découvre des critères d'âge (42 ans et 52 ans sur tous les cadres d'emplois A, B ou C et un critère propre à l'ensemble des avancements de grade avoir un minimum de 4 ans entre deux avancements ou promotion interne. C'est un retour en arrière, nous souhaitons la prise en compte de l'ancienneté dans la Fonction Publique.** Un certain nombre de spécificités dans certains cadres d'emplois n'ont pas été étudié et pénalise des agents dans leur avancement et vice et versa. **Nous demandons aussi un document clair pour l'aide à la décision afin de nommer ou pas les agents.**

**C'est bien pour ces raisons que la CGT des Territoriaux a pris ses responsabilités et a voté CONTRE (comme la CFDT) et a demandé la réouverture de ce dossier.**

**Il n'y aura aucune incidence sur les avancements et promotions 2016**

comme le font croire certains ....

La CGT des Territoriaux s'est abstenue sur tous les dossiers concernant la réorganisation des directions dans les différents Pôles présentés en CT Ville et Agglo.

**La bonne parole ne suffit plus, retrouvons ensemble le chemin d'une confiance partagée !!!**